

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 Juillet 2018**

DATE DE LA CONVOCATION

22 Juin 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 43

Titulaires présents : 28

Pouvoirs : 8

Votants : 36

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 Juillet 2018

L'an deux mil dix-huit

Et le 02 Juillet à 19 heures 15,

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Jean Paul TOUCHET, Catherine ELOY (Bauzy), Francis GUILLOT, Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY, Dominique BRETON (Chambord), Claudette SORIN, Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER, Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON, Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord), Catherine LUCAS (Montlivault), Patrick MARION, Floréal ROYO (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Christèle DOLLO, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Jean BROCHU, Robert HUTTEAU (Tour-en-Sologne).

Excusés avec pouvoir :

Gilles CHANTIER (Courmemin) a donné pouvoir à Patrick MARION (Neuvy),
Alain PREGÉANT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson),
Jean-Paul PRINCE a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr),
Philippe LEGENDRE a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord),
Micheline DELOISON a donné pouvoir à Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord),
Gérard CHAUXVEAU a donné pouvoir à Catherine LUCAS (Montlivault),
Christiane JOURDAIN a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Patrick STURLESE a donné pouvoir à Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Absents Excusés :

Edwige DUVAL (Courmemin), Sylvia HERLEDAN (Huisseau-sur-Cosson), Pascal MAUNY (Montlivault), Agnès BONNIN, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND, Pierre DETIENNE (Thoury),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-107-2018

Adhésion au groupement de commandes pour la location, l'entretien et la maintenance d'un parc de copieurs

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la location, de l'entretien et de la maintenance des parcs de copieurs, la Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC) et les communes de Mont-près-Chambord et de Saint-Laurent-Nouan, se proposent de créer un groupement de commandes en vue de passer un marché de fournitures et services pour la location, l'entretien et la maintenance d'un parc de copieurs.

En effet, la mutualisation des besoins de ces prestations de fournitures et services en matière de location, d'entretien et de maintenance, permettra d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses en termes de contrat.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes, tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Pour cela, chaque membre du groupement doit délibérer pour adhérer au groupement. Cette adhésion se formalise par la signature d'une convention constitutive dont le projet est joint en annexe 1. Cette convention fixe les modalités de fonctionnement du groupement. Elle devra être signée par l'ensemble des membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur de groupement soit la Communauté de communes du Grand Chambord et que la commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) soit celle de la CCGC.

La procédure consistera en un marché à procédure adaptée. Il sera conclu pour une période ferme de deux ans, sans reconduction possible.

Monsieur le Président propose alors aux membres du Conseil communautaire de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Mont-près-Chambord, la commune de Saint-Laurent-Nouan et la Communauté de communes du Grand Chambord, dénommé : « Groupement de commandes pour la location, l'entretien et la maintenance d'un parc de copieurs » ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la CCGC comme coordonnateur de ce groupement, et l'autorisant à ce titre à passer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ; l'exécution du marché restant à la charge de chacun des membres du groupement ;
- dire que la commission MAPA compétente est celle de la Communauté de communes du grand Chambord, coordonnateur du groupement ;
- autoriser Monsieur le Président à signer cette convention (annexe 1).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Mont-près-Chambord, la commune de Saint-Laurent-Nouan et la Communauté de communes du Grand Chambord, dénommé : « Groupement de commandes pour la location, l'entretien et la maintenance d'un parc de copieurs » ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la CCGC comme coordonnateur de ce groupement, et l'autorisant à ce titre à passer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ; l'exécution du marché restant à la charge de chacun des membres du groupement ;
- DIT que la commission MAPA compétente est celle de la Communauté de communes du grand Chambord, coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention (annexe 1) ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président

Gilles CLEMENT

